

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	/	3

Date de la convocation
4 décembre 2024

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le dix décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., CHABIDON D.

N° 10122024004

**PROJET AMENAGEMENT
MAIRIE : DEMANDE
SUBVENTION LEADER**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la Mairie peut être financé par une subvention de l'Union Européenne au titre du dispositif LEADER.

La Mairie actuelle n'est plus adaptée au bon fonctionnement du service. Le personnel administratif manque cruellement d'espace pour travailler dans de bonnes conditions et recevoir le public. L'aménagement permettrait également aux élus de rendre leurs missions plus confortables.

La Commune de Chaspuzac souhaite acquérir une ancienne maison forte située au cœur du bourg afin d'y aménager une nouvelle mairie.

Un avant-projet a été réalisé par le bureau d'architectes BERGER-GRANIER dans cette ancienne maison forte située au cœur du bourg de Chaspuzac.

Afin de pouvoir réaliser cet équipement, il y a lieu de solliciter une subvention de l'Union Européenne au titre du dispositif LEADER

Le montant total de l'opération (acquisition, travaux, maîtrise d'œuvre...) est estimé à 1 135 170,13 euros. Le plan de financement proposé est :



DEPENSES		RECETTES	
Etude faisabilité chauffage	3 560,00	Subvention ADEME	2 492,00
Acquisition et frais notaires	511 500,00	Subvention AURA	350 000,00
Travaux d'aménagement	522 116,04	Subvention DETR	557 585,07
Maîtrise d'œuvre	39 994,09	Subvention LEADER	80 000,00
Mission CSPPS + CT	12 000,00	Autofinancement	269 827,09
Imprévus	26 000,00		
Mobilier	20 000,00		
TOTAL	1 135 170,13	TOTAL	1 135 170,13

Vote

Exprimés	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Afin de pouvoir réaliser cet équipement, il y a lieu de solliciter une subvention de l'Union Européenne au titre du dispositif LEADER

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- ☞ d'approuver le plan de financement proposé
- ☞ de solliciter une aide financière de l'Union Européenne au titre du dispositif LEADER
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 13/12/2024
et publication ou notification
du 13/12/2024

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 10 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE
Patrice CHAMAYOU

